



*COMPTE-RENDU DE REUNION TELEPHONIQUE
DE LA COMMISSION RESTREINTE D'ORGANISATION DES COMPETITIONS
DU MARDI 11 SEPTEMBRE 2018

En communication

Pascal BAUDE

Marc CHATAIN

Jean-Louis DUGRAVOT

Muriel EYL

Jean-Claude HEBRAS

Gisèle LE TUHAUT

Bernard MALFONDET

Marianne MAZEL

Charles SCOTTO

Nicolas ZAJAC

Christian ZAKARIAN

Sont excusés

Les autres membres

Secrétaire de séance

Sandrine PETIT

Jean-Claude HEBRAS

Ouverture de séance

10 h 00

Fin de séance

11 h 35

Les membres en communication examinent les anomalies remontées à l'issue de la journée du 08/09 septembre et valident les tirages du second tour de la Coupe de France nationale masculine et féminine programmé le 29/30 septembre.

Il ressort que, malgré un rappel des obligations règlementaires diffusées dans la circulaire COC du 05 juillet dernier, plusieurs clubs sont sanctionnés financièrement pour absence de secrétaires et/ou officiels de table non qualifiés à la date du match.

En plus des sanctions financières, plusieurs pénalités sportives sont appliquées aux équipes indiquées ci-dessous avec pour motif : joueurs non qualifiés ou ne figurant pas dans la liste de la convention à la date du match.

MATCHES PERDUS PAR PENALITE POUR JOUEURS NON QUALIFIES :

- . HBC SERRIS VAL D'EUROPE CDF Nat. F. (1° tour)
- . VILLEURBANNE HB ASS. N1M/P4
- . CS VESULIEN HAUTE SAONE -18M/P12
- . PAYS DE GRASSE MOUGINS-MOUANS SARTOUX -18M/P16

MATCHES PERDUS PAR PENALITE POUR JOUEURS NE FIGURANT PAS DANS LA LISTE DE LA CONVENTION :

- . ENTENTE BASSIN GRENOBLOIS -18M/P14
- . CONVENTION ST NAZAIRE/PAYS DE PONT CHATEAU -18M/P3
- . ENTENTE ST MAUR/MAISONS ALFORT 94 -18M/P9.

Il est regrettable que malgré la procédure informatique diffusée par mail par la Commission Nationale des Statuts et de la Règlementation (CNSR) le 02/09/2018 à l'ensemble des clubs pilotes des équipes en convention au niveau national ainsi que dans les hand infos, la Commission se trouve dans l'obligation de sanctionner des équipes.

Un dossier reste à l'étude concernant l'équipe de PARIS 92 en LFH pour une joueuse non autorisée lors de la J1 et J2.



OFFICIELS DE TABLE (OT)

De nombreux rappels ont été faits par la CCA et par la COC sur la mise à jour des OT dans GESTHAND. C'est donc fort dommage que sur la journée du 08/09 septembre plus de 70 anomalies ont été signalées.

Nous rappelons que les clubs ont pour obligation d'inscrire sur la FDME un officiel de table (OT) comme chronométrateur (club recevant) et secrétaire (club visiteur) avec une habilitation en cours de validité. Toutes les informations nécessaires (date de délivrance de l'habilitation, délai de validité) doivent être saisies dans GESTHAND par la ligue du licencié. Toute anomalie sera signalée sur la FDME avant le début de la rencontre. En cas de manquement, nous sanctionnerons le club fautif d'une pénalité financière.

Toute personne inscrite à une formation à venir doit être enregistrée par sa ligue dans GESTHAND comme «officiel de table de marque en formation». Si cette rubrique est bien renseignée, aucune anomalie ne remontera sur les FDME. Pour tous renseignements sur le sujet, veuillez-vous rapprocher de la Commission d'Arbitrage de votre ligue (CTA).

**POUR LE BON FONCTIONNEMENT DES COMPETITIONS, NOUS INVITONS LES CLUBS
A LIRE OU A RELIRE LA CIRCULAIRE ADRESSEE LE 05 JUILLET DERNIER.**

Fait à Gentilly, le 14 septembre 2018

Le Président,
Pascal BAUDE



ANOMALIES RELEVÉES

TYPE D'ANOMALIE	WE 08/09 SEPTEMBRE 2018
<u>FEUILLE DE MATCH</u> Non-respect des délais de transmission	- PRADES LE LEZ HB CDF Nat. F. (1 ^o tour)
<u>CONCLUSION DE MATCH</u> Non parvenue dans les délais	/
<u>FEUILLE DE MATCH</u> Rubriques manquantes ou erronées (Manquement à l'obligation de vérification de FDME)	- CHAUMONT HB -18F/P11 - VILLEMOMBLE HB -18F/P9 - PORTES DU BEAUJOLAIS HB -18F/P14 - HBC SERRIS VAL D'EUROPE -18F/P9 - PL GRANVILLE HB CDF Nat. M. (1 ^o tour) - US LAGNY MONTEVRAIN HB CDF Nat. M. (1 ^o tour) - OGC NICE COTE D'AZUR HB LFH - ASCAP PAYS DE MONTBELIARD HB -18F/P13 - ENTENTE REIMS/ST BRICE -18F/P11
* <u>PENLITE SPORTIVE</u>	- HBC SERRIS VAL D'EUROPE CDF NAT.F. (1 ^o tour) - CONVENT° ST NAZAIRE-PONT CHATEAU -18M/P3 - ENT. ST MAUR/MAISONS ALFORT 94 -18M/P9 - ENT. BASSIN GRENOBLOIS -18M/P14 - VILLEURBANNE HB ASS. N1M/P4 - CS VESULIEN HAUTE SAONE -18M/P12 - PAYS DE GRASSE/MOUGINS MOUANS-SARTOUX -18M/P16
* <u>FORFAIT</u>	/

* Sous réserve des procédures en cours

*Chaque semaine est programmée une conférence téléphonique entre les membres des sous-commissions des Championnats et/ou des Coupes de France pour statuer sur les anomalies du week-end.